Arrêté n°101-2025

Département : CREUSE Canton : LA SOUTERRAINE Commune : LA SOUTERRAINE



ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA SOUTERRAINE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211.1 et suivants.

VU le Code de la Route et notamment les articles R44 et 225,

VU l'arrêté Ministériel du 24 Novembre 1967 sur la signalisation des routes, autoroutes, modifié et complété,

VU l'article R.610-5 du code pénal,

VU la demande présentée par Madame MARZET Sandrine, représentant l'Office International de l'Eau - Boulevard Belmont - 23300 LA SOUTERRAINE, à l'effet d'obtenir l'autorisation de réglementer la circulation, en vue de procéder à des tests aux colorants et à la fumée, rue Auguste Coulon, le mercredi 09 avril 2025 de 14 h 00 à 17 h 00.

CONSIDERANT que ces travaux ne doivent pas porter atteinte à la sécurité de la voie publique et qu'ils nécessitent la mise en place d'une réglementation de la circulation et du stationnement.

ARRETE

- <u>Article 1</u>: Les travaux décrits dans la demande susvisée sont autorisés sous réserve du respect des prescriptions suivantes :
- <u>Article 2</u>: Pendant la durée des tests, la chaussée sera rétrécie et le stationnement sera interdit au droit des travaux.
- <u>Article 3</u>: La mise en place et la maintenance de la signalisation sont à la charge et sous la responsabilité du demandeur.
- Article 4: Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou publication.
- <u>Article 5</u>: Toutes les signalisations et pré-signalisations réglementaires seront mises en place par le demandeur et sous sa responsabilité, conformément à la réglementation en vigueur.
- <u>Article 6</u>: Madame la lieutenante de la Communauté de Brigade de Gendarmerie et Monsieur Le Maire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le deux avril deux mille vingt-cinq.

Destinataires:

- Le Maire de La Souterraine,
- Madame la Lieutenante de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de La Souterraine,
- Office International de l'Eau, MARZET Sandrine.

Pour le maire <u>& les.</u>

Adjoint(s) empêché(s)

Et par suppléance

Le Maire

ierne EJEUNI